



Actual Expertise & Conseil

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE

Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région Paris-Ile-de-France

KHEPRI DEVELOPPEMENT SARL
Mme E REVELLAT
129 Boulevard Pasteur
94360 BRY SUR MARNE

FACTURE N° 140978 DU 30/09/2014

N° Client A046

HONORAIRES

Budget 2013 :

Pour mise à jour comptabilité

Déclarations fiscales

Etablissement des comptes annuels au 31/12/2013

(hors secrétariat juridique)

Sur la base du temps passé en 2012 2220.00 € hors taxes

soit sur 12 mois par mois

185.00

Montant hors taxes 185.00

TVA à 20.00 % 37.00

Montant TTC 222.00 €

La TVA est payée sur les encaissements et ne peut être récupérée qu'après paiement de la facture. En cas de retard de paiement, il sera appliqué des pénalités de 1% par mois de retard ainsi que les frais de recouvrement d'un minimum de 40 € prévus à l'article L 441.6 du Code de Commerce.

Règlement par prélèvement SEPA le 20/10/2014.

Code RUM : ++HON046

N° ICS : FR90ZZZ456424

Nous vous prions de croire en nos dévouées salutations.



Vous souhaitez nous contacter ou gérer votre compte :

@ www.bouyguestelecom.fr rubrique "Pro".

Depuis votre mobile : 618 (appel gratuit et mise en relation avec un Conseiller de Clientèle décomptée du forfait).

Depuis un téléphone fixe : 10 68 (prix d'un appel local).

Par courrier : Bouygues Telecom
Service Clients Pro - 60436 Noailles Cedex.

018319

KHEPRI
MADAME EVELYNE REVELLAT
129 BOULEVARD PASTEUR
94360 BRY SUR MARNE

Bonjour, voici votre facture du 6 octobre 2014 :

Votre facture :	Votre numéro de téléphone :	Votre numéro de compte client :
N°: 11009178821014	06 60 47 71 64	1.3097960
		€ HT € TTC(*)
Vos abonnements, Forfaits et options		29,99 35,99
Vos consommations téléphoniques (du 06/09 au 05/10)		58,81 70,57
Montant de cette facture		106,56
TVA 20,00 % payée sur les débits		17,76
Montant hors TVA soumis à une TVA à 20,00 %		88,80

(*) Les montants unitaires sont arrondis, leur somme peut différer du montant total.

Aucun escompte ne sera appliqué en cas de paiement anticipé.

Tout retard de paiement entraîne l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux de l'intérêt légal et une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40 € ainsi que tout complément sur justification.

Vous serez prélevé le 21/10/2014 d'un montant total de 106,56€ sur votre compte n° BIC : xxxxxxxxxxxx IBAN : xxxxxxxxxxxxxx0000070641Fxx avec comme référence Unique de Mandat (RUM) : ++5QEIE L'ICS est FR35ZZZ418323

Le montant prélevé tient compte du solde créditeur éventuel avant cette facture et du montant total facturé.

Toutes les lignes de votre Société bénéficient du contrat pro.

La date de remise à zéro de votre forfait aura lieu le 5 novembre 2014 à 23h59.

Vos bénéfices

- Vous bénéficiez du contrat Pro